



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Traitement des micropolluants : Stratégie de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du 11e programme
Lundi 16 décembre à Colmar



1^{er} opérateur de l'État dans le domaine de l'eau



- Décline les **politiques d'adaptation** au **changement climatique** et de préservation de la **biodiversité**, y compris terrestre
- Met en œuvre les **objectifs** de la **Directive Cadre sur l'Eau**
- Assure une logique de **solidarités** de bassin et rural-urbain

1 Agir dans un environnement en mutation

Des urgences qui appellent à l'action



1
Effondrement
de la biodiversité



2
Vulnérabilité du territoire
face au changement climatique



3
État écologique et chimique
des milieux aquatiques



4
Santé-environnement : enjeux
sanitaires liés à la qualité de
la ressource en eau



5
Rénovation des services d'eau
et d'assainissement face au faible
renouvellement des infrastructures

Le 11^{ème} programme, une réponse multifonctionnelle



Biodiversité



Changement
climatique



Bon état 2027



Santé publique

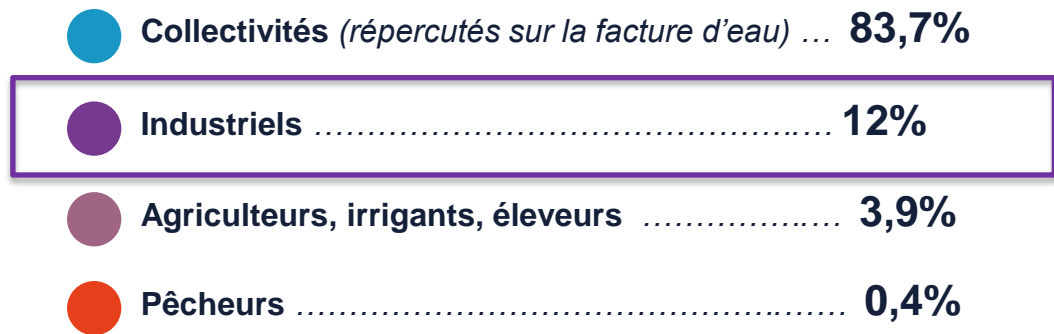
2

Les recettes au service de l'action

Recettes, redevances
et contributeurs

Les différents contributeurs du 11^{ème} programme

Près d'un milliard d'euros pour changer le bassin Rhin-Meuse



Plafond de recettes en redevances
157 M€/an en moyenne

7,38 % du total des 6 agences de l'eau

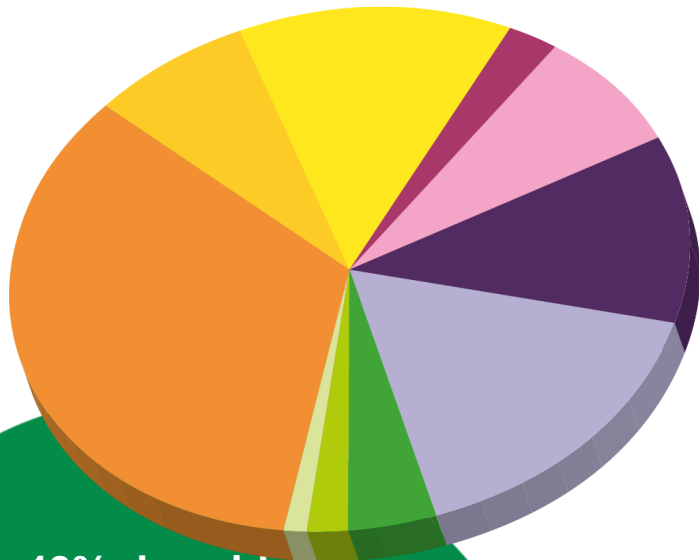
3

Des objectifs
stratégiques
marqueurs de
changement de cap

Tous en mouvement !

Un choix réaffirmé vers l'investissement

Sur 6 ans



40% des aides
en faveur d'actions
visant l'adaptation
au changement
climatique

● Épuration des eaux usées des collectivités (dont prime pour épuration).....	264 M€
● Gestion des eaux pluviales	57 M€
● Protection de la ressource en eau et économie d'eau... ..	101 M€
● Protection des captages d'eau potable	20 M€
● Lutte contre les pollutions industrielles et artisanales	60,3 M€
● Lutte contre les pollutions agricoles	88 M€
● Restauration des milieux aquatiques et préservation de la biodiversité	126 M€
● Amélioration de la connaissance et surveillance des milieux aquatiques	30,3 M€
● Renforcement de la gouvernance, animation territoriale, information et sensibilisation	15,5 M€
● Solidarité internationale	7,8 M€

3

Des objectifs stratégiques

➤ Les 11^{ème} programmes des Agences de l'eau, une réponse multifonctionnelle

Bon état des eaux en 2027



Réduire la pollution toxique à la source

(soutenir les écotechnologies, l'économie circulaire, accompagner les changements de pratiques)



Objectifs :

- suppression des émissions **d'une trentaine** de substances dangereuses
- réduction **de 10 % à 50 %** des substances prioritaires émises

Se traduit par :

- Poursuite des aides aux entreprises
- Intensification de l'animation pour sensibiliser et accompagner les entreprises

Industrie et artisanat

Intensifier la lutte contre les pollutions toxiques et résorber les derniers foyers de pollution classique

Privilégier la réduction à la source

(prétraitement, création/amélioration de stations d'épuration, technologies propres, prévention des pollutions accidentelles/pluviales, recyclage/valorisation des déchets)

Favoriser la résilience des activités économiques au changement climatique et développer la prise en compte de la biodiversité

(économies d'eau, création de zones de rejets végétalisées, gestion alternative des eaux pluviales, restauration de cours d'eau ou milieux humides)

Une mobilisation des aides sous plusieurs formes : aides isolées, appels à projets, opérations groupées pour les entreprises les plus petites (**opérations collectives...**)



Agir, un outil : Les opérations collectives territoriales

Objectifs

- Prévenir les rejets d'eaux usées des activités économiques vers les réseaux d'assainissement des collectivités ou au milieu naturel
- Améliorer la gestion des déchets dangereux (risque accidentel)
- Mettre à jour le règlement d'assainissement
- Mettre à jour les autorisations/conventions de déversement
- Identifier les origines des émissions de substances, mieux suivre et réduire les flux de substances toxiques (lien avec plan d'actions cf. circulaire RSDE STEU d'août 2016)

Pourquoi travailler avec les entreprises artisanales ?

A savoir

- Des entreprises extrêmement petites (59 % n'ont AUCUN salarié)
- Un important **manque de connaissance** :
 - de leurs réseaux, de leurs effluents, de la réglementation (principe de base d'interdiction de rejet polluants)...
- La non-pertinence de mettre en place des systèmes d'auto-surveillance
- Un très fort besoin d'accompagnement technique et financier

Les collectivités vis-à-vis de l'artisanat

- Constat d'un manque de connaissance :
 - des spécificités de ces entreprises,
 - de leurs rejets,
 - de la réglementation qui s'imposent à eux
- Avoir en tête que dans une entreprise, il y a parfois une difficulté réelle à remonter à l'origine des substances émises



Pour la réussite de l'opération



Ce qui est recommandé...

- Une nécessaire phase préalable d'information et de **sensibilisation**
- Un accompagnement à la **réduction à la source** (technologies propres et/ou sobres, gestion des produits et déchets...)
- Au vu de la grande variabilité de ces entreprises : une **prise en compte des effluents réels** de l'entreprise, sans « copier-coller »
- Travail avec les **acteurs de l'artisanat** (expertise reconnue des CMA et du CNIDEP)
- Identification de solutions efficaces, disponibles localement et pérennes financièrement, techniquement et humainement
- Une **prise en compte de l'ensemble du tissu économique**, pour éviter la distorsion de concurrence : industriels, artisans, agriculteurs
- **L'exemplarité des services publics**

Pour la réussite de l'opération

Sur le terrain

- Communiquer sur les Opérations collectives réussies : une influence positive durable
- Dispositifs de **limitation de distorsion de concurrence**
 - Valorisation des entreprises (campagne de communication, label...)
 - Contrôles et sanctions réels (Police des réseaux)
- Pérennisation de l'action au-delà des changements politiques



3 phases distinctes

Phase d'**état des lieux** // Phase « **montage, mise en œuvre et suivi** » // Phase de **pérennisation**

Un rôle central de l'animation

Portage par une collectivité en général

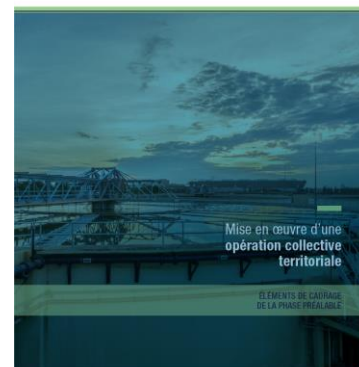
Des accompagnements possibles pour l'animation mais aussi les investissements portés par les entreprises

Un guide de cadrage des opérations collectives

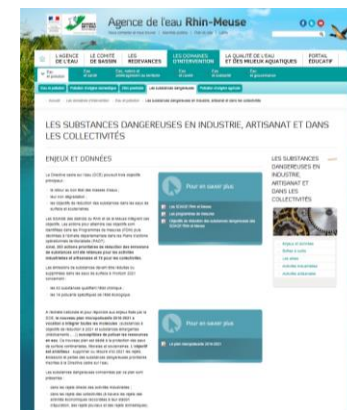
http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/cadrage_oc_territoriale_final.pdf?Archive=243635706181&File=cadrage_OC_territoriale_final_pdf

Des informations sur les substances

<https://www.eau-rhin-meuse.fr/les-domaines-dintervention-eau-et-pollution/les-substances-dangereuses-en-industrie-artisanat-et>



JANVIER 2017



Activités économiques non agricoles

Les grands principes d'intervention

- **Des aides soumises à l'encadrement européen, qui se doivent incitatives.**
- **Pas d'aide en cas de mise en demeure**
- **Principe de non dégradation de l'état des eaux**
- **Sollicitation d'une aide avant tout engagement**
- **Possibilité d'aide dans le cas :**
 - D'une évolution de production ou d'une délocalisation*
 - D'un nouveau site d'activité*

Statut entreprise	Taux pour les études	Taux pour les travaux
Grandes entreprises	50 %	40 %
Moyennes entreprises	60 %	50 %
Petites et microentreprises	70 %	60 %
Cas nouveau site *	10 %	10 %

Aides possibles pour l'animation des Opérations collectives : Taux de référence 50 %

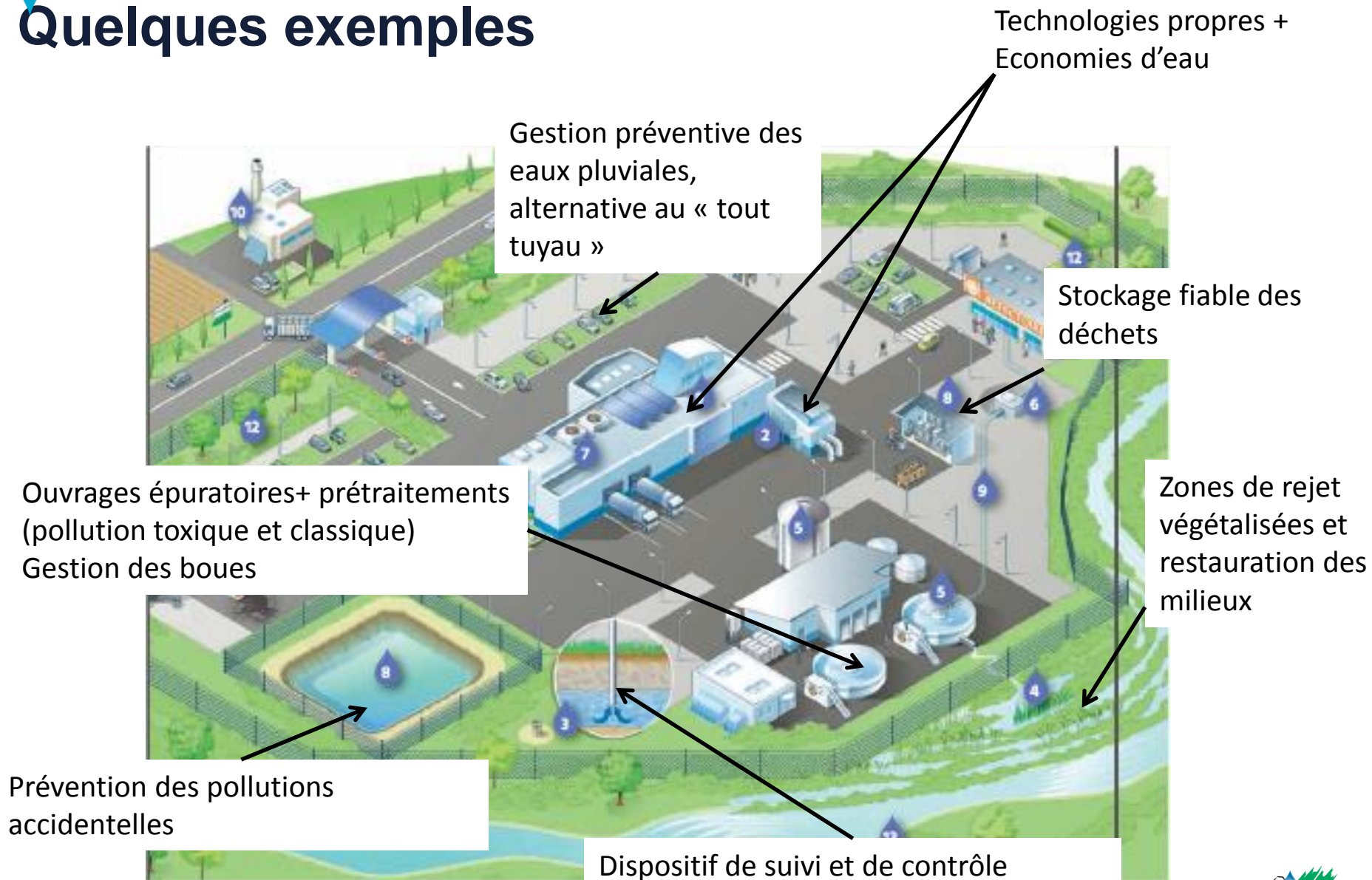
* Sauf cas d'impossibilité dûment démontrée, l'agence n'apportera aucune aide si le projet ne prévoit pas l'étude, puis si c'est possible les travaux, de gestion préventive des eaux pluviales qui ne présentent pas de risque spécifique (infiltration, toitures végétalisées, ...).

Des seuils planchers

Assiette supérieure à 10 k€ HT par projet sauf études, animation et opérations collectives

Seuil minimal de 500 euros d'aides pour les études, animation et opérations collectives

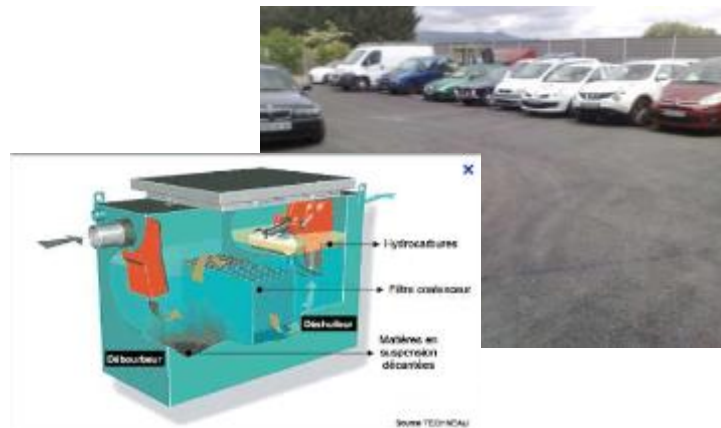
Quelques exemples



Exemples de réalisation



Déchets couverts et sur rétention



MES/HAP : Débourbeur/Déshuileur avec obturateur et sols étanches



Substitution : Fontaines de nettoyage des pistolets de peinture avec eco-nettoyant



Imprimerie :
CTP Thermique sans chimie

Exemples de réalisation



Dégraisage



Crédits photo (AERM©)



(Pré)Traitement physico-chimique

Crédits photo (AERM©)



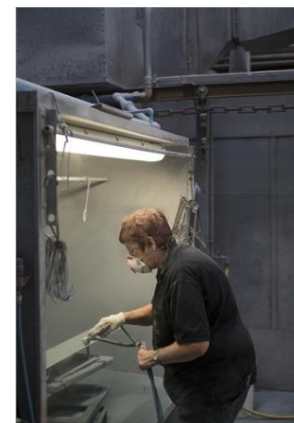
Ouvrages épuratoires

Crédits photo (AERM©)



Stockages effluents/boues

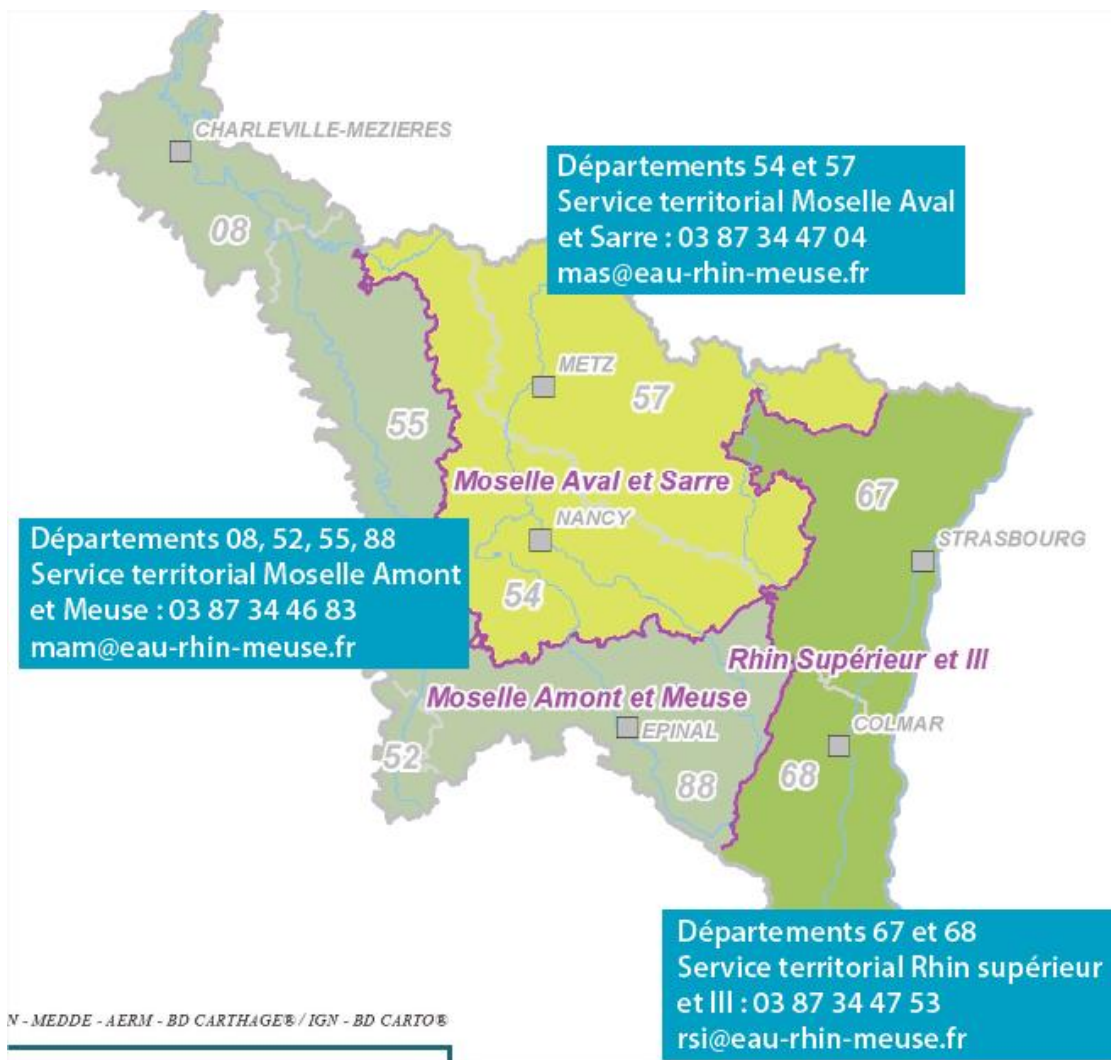
Crédits photo (AERM©)



Technologies propres

Crédits photo (AERM©)

Contact à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour votre projet



Merci pour votre attention



Sandrine ARBILLOT

Chargée d'études Pollutions industrielles et artisanales